

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE BROZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

**03-10-2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAGASSE Patrick, Maire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du dix-sept avril deux mille vingt-six.

**Président** : Jacques AUDIBERT **Secrétaire de séance** : Bénédicte ROUMEGOUS

**Membres présents** : AUDIBERT Jacques. AMADIEU Nathalie. BOUNES Nadine. CALMET David. GRAILLON Philippe. LAGASSE Patrick. MARTY Sandra. POUX Christian. ROUMEGOUS Bénédicte. TRENTAZ Serge.

**Membres absents excusés** :

**Procuration** : VEIGA DELMAS Sonia (procuration à AUDIBERT Jacques)

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Le quorum est atteint.

**Objet : Vote du Budget unique 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le Compte financier unique 2025 de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Commune de Broze pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et en investissement,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les chiffres prévisionnels pour l'élaboration du budget unique de l'année 2026.

✓ **Section de fonctionnement :**

**Dépenses 99 147.46 €**

**Recettes 99 147.46 €**

✓ **Section d'investissement :**

**Dépenses 142 359.11 € (dont 48 171.07 € de Restes à réaliser)**

**Recettes 142 359.11 € (dont 20 072.00 € de Restes à réaliser)**

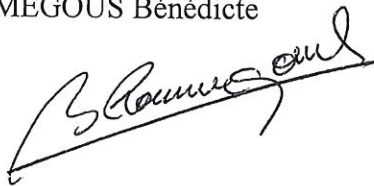
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le vote du budget unique de l'année 2026 :

✓ **Section de fonctionnement équilibrée à : 99 147.46 € €**

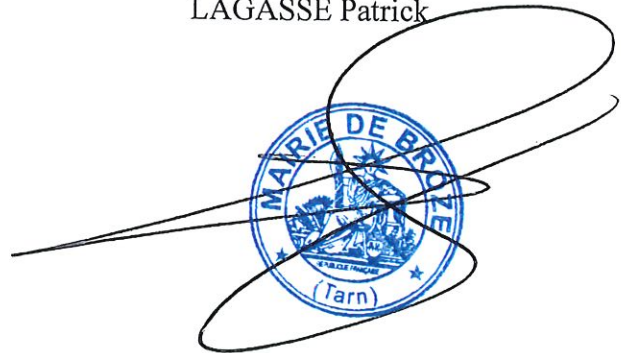
✓ **Section d'investissement équilibrée à : 142 359.11 €**

Ainsi fait et délibéré à Broze, les jour, mois et an que-dessus.

Le secrétaire de séance,  
ROUMEGOUS Bénédicte



Le Maire  
LAGASSE Patrick



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>